

29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	7
rapport général du commissaire aux comptes	10
comptes annuels	14
<i>bilan</i>	15
<i>actif</i>	15
<i>passif</i>	16
<i>hors-bilan</i>	17
<i>compte de résultat</i>	18
<i>annexes</i>	19
<i>règles & méthodes comptables</i>	19
<i>évolution actif net</i>	22
<i>compléments d'information</i>	23
inventaire	37

Société de gestion	SG 29 HAUSSMANN 29, Boulevard Haussmann – 75009 Paris
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commercialisateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS 185, Avenue Charles De Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex Représenté par Jean-Pierre VERCAMER

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de l'Union Européenne.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

Parts D : Distribution du résultat et capitalisation ou distribution des plus ou moins values nettes.

Parts C : Capitalisation.

Parts K : Capitalisation.

Parts I : Capitalisation.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est d'optimiser sa performance sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans par un placement à dominante actions investi sur les marchés européens (de la zone « Euro » et/ou non « Euro »).

Indicateur de référence :

L'objectif de gestion n'est pas exprimé en fonction d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée à posteriori à l'indice suivant :

MSCI EUROPE (EUR) : L'indice MSCI Europe se veut représentatif du marché boursier européen. Il comprend environ 500 actions des plus importantes sociétés situées dans 16 pays européens.

En euro, sur la base des cours de clôture, l'indice action étant calculé dividendes nets réinvestis.

Stratégie d'investissement :

L'univers d'investissement est composé d'environ 300 valeurs.

Parmi ces valeurs, la stratégie d'investissement s'appuie sur :

- Une analyse quantitative, qualitative et buy side.

Ainsi, une première sélection est effectuée par le biais de ratios financiers classiques :

- o Cours de l'action/bénéfice net par action (PER)
- o Cours de l'action/actif net comptable
- o PER/croissance des bénéfices nets (PEG)
- o Cours de l'action/cash flow par action

Ensuite, une analyse approfondie du positionnement de chaque société est établie : qualité du management, stratégie à long terme, avance technologique, potentiel de développement.

- Une analyse macro-économique et sectorielle élaborée par les entités spécialisées de la société de gestion,
- Une sélection des valeurs d'après les conclusions des analyses citées ci-dessus.

L'exposition aux marchés action pourra varier entre 76% et 100% de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPCVM ou FIA dans la limite de 10% de son actif net et instruments dérivés.

L'exposition aux marchés taux pourra varier entre 0% et 24% de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPCVM ou FIA dans la limite de 10% de son actif net et instruments dérivés.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0% et 10% de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPCVM ou FIA et instruments dérivés.

Le portefeuille est investi en :

o Actions ou autres titres de capital : jusqu'à 100% maximum de l'actif net.

Le FCP est exposé à hauteur de 76% minimum de l'actif net au marché des actions des pays de l'Union Européenne.

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres en capital et /ou actions ou parts d'OPCVM ou FIA).

A titre de diversification, le fonds peut investir dans les pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

Tous secteurs économiques confondus, toutes capitalisations (dont 10% maximum de l'actif net de petites capitalisations).

A titre accessoire, le fonds peut détenir des instruments spécifiques tels que des warrants.

o Titres de créances, instruments du marché monétaire : jusqu'à 24% maximum de l'actif net.

Pour la gestion de sa trésorerie, le gérant peut investir dans des Titres de Créances Négociables inférieurs à un an, y compris des obligations indexées sur l'inflation, des obligations perpétuelles, et des BMTN (Bons à Moyen Terme Négociable) dont la notation est au moins égale à BBB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

Le gérant se laisse la possibilité d'investir dans des obligations de qualité mais non notées à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Dans l'hypothèse où une dégradation au-delà de la notation BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) interviendrait après la conclusion de l'achat, le gérant appuiera sa décision de conserver ou non les titres dégradés (limite de 10% maximum de l'actif net) sur, à la fois l'analyse développée par la plateforme de recherche obligataire interne à Société Générale, mais aussi les analyses de brokers externes / internes et enfin celles des agences de notation.

Le FCP pourra investir, jusqu'à 20% maximum dans des EMTN (Euro-Medium Term Notes) (avec ou sans composante optionnelle), afin de couvrir le portefeuille ou d'augmenter son exposition au risque actions et de taux.

o Actions ou parts d'autres OPCVM ou FIA :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- D'OPCVM français et européens,
- De FIA de droit français (fonds d'investissement à vocation générale).

Le FCP peut également investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en parts ou actions de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

o Dérivés

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré et organisés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés Futures
Actions	Exposition	Futures sur indices – Options sur Action
	Couverture	Futures sur indices – Options sur Action
Taux	Exposition	Futures sur indices – Options sur Taux
	Couverture	Futures sur indices – Options sur Taux
Change	Couverture	Change à terme – Futures sur devises

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

o Titres intégrant des dérivés :

Le FCP peut investir dans des EMTN à composante optionnelle qui sont assimilables à des titres intégrant des dérivés.

L'utilisation des titres intégrant des dérivés sont utilisés afin d'exposer le portefeuille ou dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'arbitrage sans surexposition aux marchés.

o Dépôts

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

o Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

o Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

Risque de change : il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds sera impactée négativement. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union Européenne doit rester accessoire.

Risque de Pays Emergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque lié à l'investissement en titres à caractère spéculatifs : L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres jugés spéculatifs par la société de gestion, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs pourra avoir un impact sur la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations : Le FCP investissant dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du FCP.

Risque de contrepartie : Dans le cadre des opérations de gré à gré, l'OPCVM est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de marché : la valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de liquidité : le FCP peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection :

Néant.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts D : Tous souscripteurs.

Parts C : Réservée aux compartiments Sélection Europe de la SICAV de droit luxembourgeois Moorea Fund.

Parts K : Tous souscripteurs.

Parts I : Investisseurs institutionnels.

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une valorisation dynamique du capital tout en acceptant les risques des marchés actions.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Régime fiscal :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans l'OPCVM. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Le FCP est éligible au PEA : les plus-values et revenus sont exonérés d'impôt (hors prélèvements sociaux) dès lors que le PEA a une durée de vie de 5 ans minimum. Les arbitrages au sein du PEA ne font pas tourner le compteur des cessions.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidive du FCP, le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : webmaster.gestionprivee@socgen.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 22 mars 2001.*
- *Date de création du Fonds : 4 avril 2001.*

rapport d'activité

Aux Etats-Unis, le mois de décembre a été marqué par l'approbation par le Sénat du projet de réforme fiscale dont la mesure phare est la réduction de 35% à 20% de l'impôt sur les sociétés. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse de taux d'un quart de point à 1.5% lors de sa réunion du 13 décembre. La zone Euro bien que pénalisée par l'appréciation de la monnaie unique, reste dynamique. L'économie européenne est soutenue par la consommation domestique et un taux de chômage qui revient sur ses plus bas niveaux constatés depuis mars 2009.

Dans ce contexte, le fonds 29H SELECTION EUROPE a augmenté son exposition aux actions sur le mois de décembre passant de 87% à 91%. Les produits de taux et devises en portefeuille ont permis de maintenir la volatilité du fonds à un niveau plus bas que celle des marchés actions.

L'allocation géographique est restée stable privilégiant toujours la zone Euro (67% des actions) au détriment de la Grande Bretagne (17% des actions).

En termes d'allocation sectorielle, l'augmentation de la classe actions a été ventilée majoritairement entre les ressources primaires, le tourisme et l'alimentation.

Sur le mois, 29H SELECTION EUROPE a renforcé la société UPM-KYMMENE engagée dans la fabrication et la vente de papiers. Le secteur des ressources primaires devraient continuer de profiter de la reprise de l'investissement et de la remontée du prix des matières premières. Sur décembre, cette configuration a contribué à la bonne performance du titre RIO TINTO figurant parmi les leaders mondiaux de l'exploration et de l'exploitation minière.

Au sein de l'alimentation, les boissons ont été mises à l'honneur en cette fin d'année avec un arbitrage de la valeur ANHEUSER-BUSCH INBEV par le titre PERNOD RICARD. Ce dernier étant favorablement exposé aux spiritueux bien positionné sur l'émergence de la classe moyenne chinoise.

En revanche, ANHEUSER-BUSCH INBEV leader mondial de production de bières détenant entre autres les marques Corona, Stella Artois et Hoegaarden, devrait présenter un taux de croissance moyen inférieur à son secteur et souffre de l'engouement pour les bières artisanales et locales, phénomène mondial qui semble perdurer et s'accroître.

Sur le mois de décembre, 29H SELECTION EUROPE affiche une hausse de 0.91% en comparaison de son benchmark qui engrange 1.51%. En YTD la performance du FCP SELECTION EUROPE s'établit à +11.72% au 29 décembre contre une référence à +10.24%. La volatilité à un an du fonds s'établit à 7.95%, soit en deçà de sa référence plus chahutée à 8.16%.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BGF WORLD GD A2DEC	17 039 316,92	6 286 705,49
AWF GL.INFL.ACR 3D	16 962 000,00	-
29 HAU.EUR.RDMT.I	14 375 480,00	17 343 670,48
LVMH MOET VUITTON	11 533 845,28	-
LVMH MOET VUITTON	11 533 845,28	-
SOCIETE GENERALE	10 907 906,08	11 592 062,97
HERMES INTL	-	9 728 407,86
OSRAM LICHT	-	6 841 301,49
MERCK KGAA	6 424 734,99	3 600 259,00
MICHELIN	4 924 071,00	4 717 967,42

Informations réglementaires**Commission de mouvement** (*non auditée par le commissaire aux comptes*)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opcvm qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Procédure de choix des intermédiaires

Le gérant choisit des intermédiaires qui figurent obligatoirement sur la liste des intermédiaires retenus par la société de gestion. Cette liste est établie sur la base de critères objectifs prenant notamment en compte la qualité des services rendus et les conditions tarifaires appliquées.

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.lyxor.fr.

Risque global de l'OPC

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opcv : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Politique de rémunération de SG29

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes visés par la Directive UCITS V qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive UCITS V propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive UCITS V est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque de l'OPCVM et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

Aussi, les conditions de l'exercice 2017 auront permis à SG 29 Haussmann de procéder au versement de rémunérations variables. Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations fixes et rémunérations variables versées par la société de gestion à son personnel visé par la directive UCITS V (25 personnes, dont : les membres du comité de direction, les gérants d'OPC, les responsables et personnels des fonctions Risques & Contrôles) se décompose de la manière suivante :

	Somme des Salaires 2017	Somme des Bonus 2017	Total des compensations 2017
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	2 208 318 €	938 500 €	3 146 818 €

Par ailleurs, des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la nouvelle réglementation SFTR.

rapport général du commissaire aux comptes

Deloitte

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

Fonds Commun de Placement
Société de Gestion : SG 29 HAUSSMANN
29, boulevard Haussmann
75009 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 décembre 2017

Aux porteurs de parts du FCP 29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.



29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Jean-Pierre VERCAMER

comptes annuels

BILANactif

29.12.2017

30.12.2016

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	408 484 211,68	306 089 970,75
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	370 665 269,41	286 639 275,75
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 277 040,00	7 664 295,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	36 541 902,27	11 786 400,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Créances	301 485,43	17 569 559,52
Opérations de change à terme de devises	-	16 396 460,41
Autres	301 485,43	1 173 099,11
Comptes financiers	14 486 380,75	16 498 880,84
Liquidités	14 486 380,75	16 498 880,84
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	423 272 077,86	340 158 411,11

BILAN passif

	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	391 854 059,64	335 762 809,99
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	711,93	177,71
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 068 303,21	-16 773 448,85
• Résultat de l'exercice	2 137 439,18	2 780 788,69
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	419 060 513,96	321 770 327,54
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 168 502,24	17 447 357,24
Opérations de change à terme de devises	-	16 496 971,20
Autres	1 168 502,24	950 386,04
Comptes financiers	3 043 061,66	940 726,33
Concours bancaires courants	3 043 061,66	940 726,33
Emprunts	-	-
Total du passif	423 272 077,86	340 158 411,11

HORS-bilan

29.12.2017

30.12.2016

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 963,49	9 188,25
• Produits sur actions et valeurs assimilées	7 234 032,66	7 481 126,79
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	471 629,95
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	7 253 996,15	7 961 944,99
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-74 348,27	-39 024,50
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-74 348,27	-39 024,50
Résultat sur opérations financières (I - II)	7 179 647,88	7 922 920,49
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 424 238,72	-4 884 347,26
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 755 409,16	3 038 573,23
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	382 030,02	-257 784,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 137 439,18	2 780 788,69

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation. Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthodes de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net hors les parts ou actions d'OPCVM ou FIA en portefeuille.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré lors du paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net hors OPCVM	Parts D : 2% TTC maximum Parts C : 2% TTC maximum Parts K : 2% TTC maximum Parts I : 1% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Parts D : 4% TTC maximum Parts C : 4% TTC maximum Parts K : 4% TTC maximum Parts I : 4% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Actions 0.70% maximum du montant de la transaction. Obligations 0.30% maximum du montant de la transaction. Futures/options Montant maximum de 25 € par contrat
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'Opc est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

ar
m
e
x
e
s

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts D : Distribution du résultat et capitalisation ou distribution des plus ou moins values nettes.

Parts C : Capitalisation.

Parts K : Capitalisation.

Parts I : Capitalisation.



2 évolution actif net

Devise	29.12.2017	30.12.2016
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	321 770 327,54	331 385 834,35
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	118 107 032,75	72 823 639,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-59 102 218,00	-83 260 278,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	46 004 934,67	16 659 068,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 570 445,68	-23 582 916,65
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-2 259 000,00
Frais de transaction	-4 993 649,97	-4 764 676,97
Différences de change	-6 470 283,17	-6 852 856,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	17 828 056,17	19 514 275,18
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	41 631 857,88	23 803 801,71
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	23 803 801,71	4 289 526,53
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-216 000,00
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	216 000,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 268 649,51	-715 334,79
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 755 409,16	3 038 573,23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	419 060 513,96	321 770 327,54

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	1 277 040,00	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 277 040,00	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14 486 380,75
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 043 061,66
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	1 277 040,00
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14 486 380,75	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 043 061,66	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	64 301 131,66	29 139 426,58	14 517 155,23	8 245 534,58
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	10 096 602,27	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	105 818,74	-	49 966,69	-
Comptes financiers	-	1 119 597,65	408 230,72	3 149 587,30
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	121 115,02	-	-	61 247,55
Comptes financiers	3 043 061,66	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	301 485,43
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	301 485,43
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 168 502,24
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	471 629,69
Frais provisionnés	466 774,58
Achats règlements différés	182 362,57
RACHAT à payer	47 735,40
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0011265776	20 878	32 417 856,88	8 237,921	12 879 538,10
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	9 681,696	18 029 670,43	14 293,057	26 289 036,32
PART I / FR0012021541	7 948,507	9 292 858,90	5 178,304	6 339 349,84
PART K / FR0011443001	41 237,289	58 366 646,54	9 757,692	13 594 293,74
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011265776		-		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443		-		-
PART I / FR0012021541		-		-
PART K / FR0011443001		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011265776		-		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443		-		-
PART I / FR0012021541		-		-
PART K / FR0011443001		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011265776		-		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443		-		-
PART I / FR0012021541		-		-
PART K / FR0011443001		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0011265776	0,20
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	1,81
PART I / FR0012021541	0,90
PART K / FR0011443001	1,81
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie de part :	
PART C / FR0011265776	-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	-
PART I / FR0012021541	-
PART K / FR0011443001	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	30 932,67
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 9 393 300,00

- autres instruments financiers 1 277 040,00

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	29.12.2017	30.12.2016
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	711,93	177,71
Résultat	2 137 439,18	2 780 788,69
Total	2 138 151,11	2 780 966,40

PART C / FR0011265776	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	976 461,06	713 599,07
Total	976 461,06	713 599,07
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	501 286,89	1 285 233,29
Report à nouveau de l'exercice	93,21	746,57
Capitalisation	-	-
Total	501 380,10	1 285 979,86
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	93 873,949	98 485,31
Distribution unitaire	5,34	13,05
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0012021541	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	223 932,99	1 473,18
Total	223 932,99	1 473,18
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART K / FR0011443001	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	436 376,96	779 914,29
Total	436 376,96	779 914,29
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.12.2017	30.12.2016
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 068 303,21	-16 773 448,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	25 068 303,21	-16 773 448,85

PART C / FR0011265776	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 481 924,22	-1 781 768,21
Total	3 481 924,22	-1 781 768,21
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 389 337,91	-9 374 700,48
Total	10 389 337,91	-9 374 700,48
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0012021541	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 263 881,75	44 062,02
Total	1 263 881,75	44 062,02
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART K / FR0011443001	29.12.2017	30.12.2016
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	9 933 159,33	-5 661 042,18
Total	9 933 159,33	-5 661 042,18
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 4 avril 2001.

Devise					
EUR	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Actif net	419 060 513,96	321 770 327,54	331 385 834,35	272 693 454,81	211 385 584,55

PART C / FR0011265776	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de parts en circulation	35 988	23 347,921	29 897	27 471,326	29 495,792
Valeur liquidative	1 588,2	1 400,4	1 371,17	1 252,85	1 177,07
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	123,88	-45,75	163,52	116,70	76,28

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de parts en circulation	93 873,949	98 485,31	115 176,672	141 335,116	113 297,527
Valeur liquidative	1 915,97	1 726,64	1 724,02	1 608,51	1 543,69
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	5,34	13,05	7,15	10,37	9,66
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	1,166
Capitalisation unitaire*	110,67	-95,18	174,93	-12,70	72,07

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

PART I / FR0012021541	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de parts en circulation	16 807,141	14 036,938	-	-	-
Valeur liquidative	1 230,06	1 091,75	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	88,52	3,24	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART K / FR0011443001	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de parts en circulation	111 607,158	80 127,561	71 353,517	9 166,7	1 555,327
Valeur liquidative	1 445,87	1 294,18	1 286,88	1 193,09	1 138,07
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	92,91	-60,91	135,15	94,55	44,90

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2017

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0012138605	ADECCO GROUP INC	PROPRE	50 000,00	3 185 489,04	CHF	0,76
FR0010340141	ADP	PROPRE	15 000,00	2 377 500,00	EUR	0,57
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	160 000,00	16 808 000,00	EUR	4,01
SE0007158910	ALIMAK GROUP AB	PROPRE	50 000,00	650 968,82	SEK	0,16
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	60 000,00	3 606 600,00	EUR	0,86
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	70 000,00	7 108 500,00	EUR	1,70
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	60 000,00	3 382 200,00	EUR	0,81
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	50 000,00	6 067 500,00	EUR	1,45
GB0002162385	AVIVA PLC	PROPRE	1 000 000,00	5 706 077,85	GBP	1,36
FR0000120628	AXA	PROPRE	150 000,00	3 710 250,00	EUR	0,89
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	90 000,00	7 814 700,00	EUR	1,86
GB00B02L3W35	BERKELEY GROUP HOLDINGS UNITS	PROPRE	180 000,00	8 510 786,91	GBP	2,03
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	50 000,00	3 734 500,00	EUR	0,89
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	150 000,00	9 337 500,00	EUR	2,23
CH0012684657	BOBST GROUP N	PROPRE	35 000,00	3 876 426,10	CHF	0,93
FR0000061129	BOIRON	PROPRE	3 100,00	232 035,00	EUR	0,06
GB00B0744B38	BUNZL	PROPRE	380 000,00	8 870 162,79	GBP	2,12
GB0031215220	CARNIVAL PLC	PROPRE	100 556,00	5 541 823,38	GBP	1,32
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	200 000,00	3 608 000,00	EUR	0,86
US1510201049	CELGENE CORP	PROPRE	25 000,00	2 172 718,19	USD	0,52
SE0000683484	CELLAVISION AB	PROPRE	40 000,00	584 854,80	SEK	0,14
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	70 000,00	4 639 777,58	DKK	1,11
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	300 000,00	5 407 536,75	GBP	1,29
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	100 000,00	8 603 000,00	EUR	2,05
US2267181046	CRITEO SA	PROPRE	20 000,00	433 544,30	USD	0,10

29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00BYZWX769	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	50 000,00	2 491 973,19	GBP	0,59
DE000A0HN5C6	DEUTSCHE WOHNEN AG REIT	PROPRE	180 000,00	6 562 800,00	EUR	1,57
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	200 000,00	6 139 807,36	GBP	1,47
GB0001826634	DIPLOMA PLC	PROPRE	200 000,00	2 809 665,97	GBP	0,67
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	40 000,00	3 653 600,00	EUR	0,87
FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	PROPRE	30 000,00	3 448 500,00	EUR	0,82
SE0009922164	ESSITY AB	PROPRE	100 000,00	2 369 933,38	SEK	0,57
FR0004254035	EULER HERMES GROUP	PROPRE	50 000,00	6 090 500,00	EUR	1,45
FR0000038259	EUROFINS SCIENTIFIC	PROPRE	10 000,00	5 076 000,00	EUR	1,21
GB00B2QPKJ12	FRESNILLO PLC-W/I	PROPRE	160 000,00	2 575 790,01	GBP	0,61
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	10 000,00	501 000,00	EUR	0,12
CH0010645932	GIVAUDAN N	PROPRE	3 000,00	5 773 618,77	CHF	1,38
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	300 000,00	4 258 435,19	GBP	1,02
DE0006048408	HENKEL KGAA	PROPRE	100 000,00	10 000 000,00	EUR	2,39
US8064071025	HENRY SCHEIN INC	PROPRE	40 000,00	2 327 781,48	USD	0,56
GB00B0LCW083	HIKMA PHARMACEUTICALS	PROPRE	60 000,00	766 518,33	GBP	0,18
IT0001049623	IMA	PROPRE	20 000,00	1 356 000,00	EUR	0,32
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	250 000,00	7 261 250,00	EUR	1,73
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	500 000,00	7 662 500,00	EUR	1,83
FR0000125346	INGENICO GROUP SA	PROPRE	30 000,00	2 670 300,00	EUR	0,64
FR0004024222	INTER PARFUMS	PROPRE	37 000,00	1 278 350,00	EUR	0,31
FI0009013403	KONE B	PROPRE	70 000,00	3 134 600,00	EUR	0,75
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	50 000,00	12 270 000,00	EUR	2,93
IT0003428445	MARR	PROPRE	67 543,00	1 453 525,36	EUR	0,35
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	20 000,00	1 795 000,00	EUR	0,43
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	100 000,00	11 955 000,00	EUR	2,85
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	30 000,00	1 600 500,00	EUR	0,38
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	110 000,00	7 877 622,53	CHF	1,88
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	50 000,00	6 597 500,00	EUR	1,57
FR0000124570	PLASTIC OMNIUM	PROPRE	40 500,00	1 534 747,50	EUR	0,37

29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B24CGK77	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	PROPRE	60 000,00	4 676 843,35	GBP	1,12
GB0007188757	RIO TINTO PLC	PROPRE	100 000,00	4 440 939,56	GBP	1,06
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	40 000,00	8 426 270,14	CHF	2,01
GB00BVFNZH21	ROTORK PLC	PROPRE	700 000,00	2 104 771,02	GBP	0,50
FR0013269123	RUBIS SCA	PROPRE	100 000,00	5 898 000,00	EUR	1,41
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	120 000,00	11 214 000,00	EUR	2,68
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD	PROPRE	120 000,00	6 734 510,33	USD	1,61
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	130 000,00	9 211 800,00	EUR	2,20
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	80 000,00	9 292 000,00	EUR	2,22
FR0000121220	SODEXO	PROPRE	70 000,00	7 843 500,00	EUR	1,87
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	130 000,00	2 821 650,00	EUR	0,67
FR0000061111	THERMADOR GROUPE	PROPRE	11 351,00	1 288 338,50	EUR	0,31
FR0000120271	TOTAL	PROPRE	235 000,00	10 820 575,00	EUR	2,58
FR0000124711	UNIBAIL RODAMCO REITS	PROPRE	20 000,00	4 200 000,00	EUR	1,00
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	250 000,00	6 477 500,00	EUR	1,55
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	60 000,00	3 736 200,00	EUR	0,89
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	110 000,00	9 366 500,00	EUR	2,24
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	30 000,00	2 848 600,93	USD	0,68
Total Action				370 665 269,41		88,45
Obligation						
XS1336998486	SG ISSUER 31/12/2049	PROPRE	1 200 000,00	1 277 040,00	EUR	0,30
Total Obligation				1 277 040,00		0,30
O.P.C.V.M.						
LU0482270153	AXA WF GLOBAL INFLATION BDS A	PROPRE	200 000,00	17 052 000,00	EUR	4,07
LU0055631609	MLIIF WORLD GOLD USD A2	PROPRE	400 000,00	10 096 602,27	USD	2,41
FR0013228335	29 HAUS EURO RENDT I	PROPRE	9 000,00	9 393 300,00	EUR	2,24
Total O.P.C.V.M.				36 541 902,27		8,72
Total Valeurs mobilières				408 484 211,68		97,48
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-47 735,40	EUR	-0,01
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	0,00	-121 115,02	GBP	-0,03

29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	0,00	-61 247,55	SEK	-0,01
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	0,00	1 119 597,65	CHF	0,27
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	0,00	15 749,24	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	9 808 965,08	EUR	2,34
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,00	-3 043 061,66	GBP	-0,73
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	0,00	9,90	JPY	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	0,00	388 235,04	NOK	0,09
	BANQUE PLN SGP	PROPRE	0,00	3,71	PLN	0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	0,00	2 745 589,41	SEK	0,66
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	408 230,72	USD	0,10
Total BANQUE OU ATTENTE				11 213 221,12		2,68
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-8 331,69	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-234 476,18	EUR	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-14 557,51	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-209 409,20	EUR	-0,05
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	0,00	-469 626,83	EUR	-0,11
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	0,00	-2 002,86	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-938 404,27		-0,22
Total Liquidites				10 274 816,85		2,45
Coupons						
Action						
GB00B0744B38	BUNZL	ACHLIG	320 000,00	50 470,34	GBP	0,01
GB0001826634	DIPLOMA	ACHLIG	200 000,00	36 050,25	GBP	0,01
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	300 000,00	19 298,15	GBP	0,00
AN8068571086	SCHLUMBERGER LTD	ACHLIG	120 000,00	49 966,69	USD	0,01
FR0000120271	TOTAL SA	ACHLIG	235 000,00	145 700,00	EUR	0,03
Total Action				301 485,43		0,07
Total Coupons				301 485,43		0,07
Total 29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE				419 060 513,96		100,00